

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ATELIERS SPORTIFS ET CULTURELS 2022/2023

Le présent règlement à pour but de fixer avec précisions les modalités d'organisation et de fonctionnement des activités sportives et culturelles, ainsi que les droits et devoirs de ses adhérents .

Ce règlement est transmis à chaque adhérent et toute inscription à un atelier implique l'acceptation de celui ci .

OBJECTIFS DES ATELIERS SPORTIFS ET CULTURELS

Offrir aux adhérents des temps de loisirs de proximité. Initier les enfants à des pratiques sportives ou les éveiller à la musique Favoriser des rencontres intercommunales et créer des liens

1.ADHESION/COTISATION

Les montants de l'adhésion et de la cotisation pour chaque atelier sont votés chaque année par le conseil d'administration.

En 2022/2023, l'adhésion est d'un montant de 16€ par famille.

Elle court du 1er Septembre au 31 Août N +1.

L'adhésion annuelle est due intégralement, même pour une inscription en cours d'année. Par ailleurs, elle est non remboursable, c'est à dire qu'elle reste définitivement acquise à l'association.

Pour pouvoir s'inscrire à un atelier, il est nécessaire d'être à jour de son adhésion et de sa cotisation.

Tous les adhérents de l'association à jour de leur cotisation seront convoqués à l'assemblée générale

2. MODALITES D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription comprend :

- une fiche d'adhésion par famille
- une fiche de renseignement par individu adulte ou mineur
- une fiche d'inscription par participant : copie des vaccinations à jour pour les mineurs, préciser si allergies ou autres informations utiles
- le règlement de fonctionnement accepté et signé
- la totalité des frais d'inscription (1 chèque pour l'adhésion et 1,2 ou 3 chèques pour l'activité)

Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet

PIECES NECESSAIRES A L'INSCRIPTION

Copie des vaccins pour les mineurs Copie de PAI si existant Certificat médical

3. FONCTIONNEMENT

ATELIERS	LIEU	Jours et heures de fonctionnement
BADMINTON	complexe sportif de Montfray à	Mardi de 18h à 20h00
ADOS (15 ans)	Fareins	Mercredi de 18h à 19h30
ADULTES		Jeudi de 18h à 22h00
		(sous réserve de modifications)
HIP HOP	Salle évolution école Stéphane	Jeudi à partir de 16h30
ENFANTS	Hessel	
MULTISPORTS	Salle polyvalente	Mardi de 17h00 à 18h30
ENFANTS à partir de 9		
ans		
MULTISPORTS		Vendredi à partir de 16h30
ENFANTS de 4 à 8 ans	Salle évolution école Stéphane	
	Hessel	
PIANO ENFANTS ADOS	Salle de la mairie	Lundi à partir de 17h00
ADULTEs		
PILATES ADOS(15 ans)	Salle d'évolution	Jeudi de 18h30 à 19h30
ADULTES	Ecole Stéphane Hessel	Jeddi de 181130 à 191130
SENIORS	Leoie Stephane nessei	
THEATRE ENFANTS	Salle d'évolution	Mercredis à partir de 9h00
IIILAINE LIVIANIS	Ecole Stéphane Hessel	Werereals a partir de 51100

SOUS RESERVE D'UN NOMBRE D'INSCRIPTIONS SUFFISANT Les horaires peuvent varier en fonction du nombre d'inscrits

Merci d'être ponctuel à l'issue des ateliers. Pour les mineurs, si les parents ou les personnes habilitées à récupérer l'enfant sont injoignables, l'encadrant confiera l'enfant à un représentant de Grain de Sel ou à défaut à la gendarmerie de ST ANDRÉ DE CORCY.

Les ateliers sont pratiqués par les mineurs sous la responsabilité des encadrants qui sont des personnes qualifiées dans leur discipline.

Les encadrants ont un devoir de confidentialité et sont garants de bonnes pratiques professionnelles

ABSENCE D'ENCADRANT

L'absence de séance pour cause de maladie de l'encadrant n'ouvre droit, ni à un report de séance, ni à un remboursement.

L'absence d'ordre privé de l'encadrant ouvre droit à un report de séance.

4. UTILISATIONS DES LOCAUX ET DU MATERIEL

Chaque adhérent s'engage à :

- respecter les lieux et le matériel (propreté, lumière,,,,)
- respecter les horaires des ateliers
- ranger correctement le matériel utilisé
- venir avec des baskets propres dans les salles
- signaler toutes dégradations constatées à l'encadrant

5. ACCUEIL DES MINEURS

Les parents, responsables légaux ou personnes désignées sur l'autorisation devront s'assurer :

- que le cours a bien lieu
- attendre l'arrivée du professeur
- repartir avec les mineurs en cas d'absence du professeur
- venir chercher les enfants à l'heure précise de fin de cours

Sur autorisation écrite les mineurs pourront sortir seuls ou accompagnés par une personne désignée dans la fiche individu mineur

Grain de Sel s'engage à informer préalablement les participants d'une annulation de séance (absence de l'encadrant, indisponibilité de la salle....) par tout moyen à sa disposition (affiche à l'entrée de la salle, mail, appel téléphonique...)

En cas d'impossibilité du participant à poursuivre l'atelier, pour raison médicale ou cas de force majeure (déménagement, mutation professionnelle...) Grain de Sel s'engage à étudier chaque situation au cas par cas

6- SEANCE D'ESSAI

Dans chaque atelier, les nouveaux participants peuvent pratiquer gratuitement durant les 2 premières séances. A l'issu de ces 2 essais, l'inscription sera validée ou annulée .

Toutefois, le dossier devra être constitué dans son intégralité préalablement à ces 2 séances gratuites

DROIT

Grain de Sel s'engage à respecter la RGPD et notamment le droit à l'image des participants

MODALITES PAIEMENT

Tous types acceptés

☑chèque ☑chèque vacance ANCV ☑ ticket CESU ☑ tickets jeunes CD01 ☑ espèces Attention les coupons sports ne sont pas acceptés

L'adhésion de 16€ est payable séparément des coûts des ateliers

L'intégralité du coût de l'atelier est dû à l'inscription !!!!

* Possibilité de régler en 3 fois par chèques (encaissés en OCTOBRE /DECEMBRE /FEVRIER)

Justificatif pour les comités d'entreprises établis à la demande

X
ASSOCIATION GRAIN DE SEL
111 , rue Jean-marie Vianney 01480 Ars sur formans

Nom: Prénom:

«Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association Grain de sel Je l'accepte intégralement et sans restriction. »

Date:

signature: